



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit privé et droit public

de l'Université Paris-Est Créteil  
Val de Marne - UPEC

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Etablissement déposant : Université Paris-Est Créteil Val de Marne -UPEC

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit privé et droit public

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150009066

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention *Droit privé et droit public* est d'abord organisée autour d'un M1 généraliste avec des parcours optionnels (parcours *Droit privé général*, parcours *Droit public général* et parcours *Droit et santé*). L'objectif de ce parcours généraliste est de conserver au sein de la faculté de droit de l'établissement les étudiants qui, ayant obtenu leur licence, n'ont pas encore opéré un choix précis de spécialisation.

Ensuite, les différentes spécialités ouvertes en M2 permettent une spécialisation des étudiants. Ainsi, en M2, la mention comprend quatre spécialités. Une première à finalité recherche, intitulée *Droit privé des personnes et des patrimoines*, a pour objet de préparer les étudiants à la poursuite d'études doctorales ou de leur permettre une insertion professionnelle (notamment en présentant l'examen d'entrée à l'Ecole de Formation du Barreau ou le concours d'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature). Une deuxième, à finalité recherche et professionnelle, intitulée *Droit de la bioéthique et de la santé* prépare les étudiants soit à la poursuite d'études doctorales, soit à l'accès à des emplois au sein d'entreprises ou d'établissements publics spécialisés dans le domaine de la santé. Une troisième, à finalité professionnelle, intitulée *Droit des contentieux et de l'exécution* prépare aux métiers judiciaires. Une quatrième, à finalité professionnelle, intitulée *Droit notarial* prépare à la poursuite d'études aux fins de l'obtention du diplôme supérieur du notariat.

La mention *Droit privé et droit public* constitue une des trois mentions de master de la faculté de droit aux côtés des mentions *Droit international et européen* et *Droit des affaires*.



## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les objectifs propres à la mention sont d'une grande diversité, sans grande cohérence d'ensemble. En M1, il s'agit, indique le dossier, de permettre aux étudiants qui n'ont pas encore de choix professionnels déterminés de poursuivre leur formation dans le cadre d'un cursus généraliste. C'est la raison pour laquelle deux parcours très généralistes (le parcours *Droit privé général* et le parcours *Droit public général*) ont été mis en place. Cet objectif n'apparaît pourtant pas en parfaite cohérence avec l'élaboration d'un parcours *Droit et santé* en M1, qui lui, en revanche, est très spécialisé. En M2, chacun des parcours poursuit des objectifs propres, certains étant très nettement tournés vers la préprofessionnalisation des étudiants (*M2 Droit notarial* et *Droit des contentieux et de l'exécution*), d'autres vers la recherche (*Droit privé des personnes et des patrimoines*), et d'autres enfin ont un objectif indifférencié (recherche et professionnel), mais dans un domaine très spécifique (*M2 Droit de la bioéthique et droit de la santé*). Dans l'ensemble, la mention manque donc d'unité. De surcroît, la maquette des enseignements n'étant pas jointe au dossier, il est difficile de déterminer si le contenu des enseignements délivrés par la formation est en adéquation avec ces objectifs.

La mention semble bénéficier d'un solide adossement à la recherche, puisque les enseignements dispensés lors des deux années de master sont en lien avec les thématiques de recherche des laboratoires auxquels la mention est adossée. La mention est en effet rattachée à deux laboratoires distincts, qui sont le SDIE (Sources du Droit, Institutions, Europe) et l'OBM (Obligations, Biens, Marché), ce qui révèle, une fois encore, le manque d'unité de la formation. L'adossement aux milieux socio-professionnels pourrait en revanche être amélioré. En effet, il ne donne lieu, au niveau de la mention, à aucune initiative spécifique. L'ancrage dans les milieux socio-professionnels au sein desquels la mention évolue est ainsi uniquement assuré en M2 par la réalisation d'un stage (obligatoire dans les spécialités recherche), et l'intervention d'intervenants extérieurs issus du monde professionnel.

Le taux de réussite des étudiants suivant la formation est très variable selon les spécialités. De 100 % en *M2 Droit notarial*, il varie entre 75 et 90 % en *Droit de la bioéthique et droit de la santé*, et entre 85 et 100 % en *Droit des contentieux et de l'exécution*. Le taux de réussite dans le *M2 Droit privé des personnes et des patrimoines* est en revanche assez préoccupant : de 95 % en 2010, il est passé à 60 % les deux années suivantes. L'insertion professionnelle des diplômés est également globalement satisfaisante. Une enquête réalisée en mars 2013 auprès des diplômés de M2 de l'année 2009, dont le taux de réponse était assez élevé (environ 70 %), a ainsi permis d'établir un taux d'insertion professionnelle moyen de 85 % (100 % en *M2 Droit notarial* et *Droit privé des personnes et des patrimoines*, 83 % en *Droit de la bioéthique et droit de la santé* et 75 % en *M2 Droit des contentieux et de l'exécution*). Ces deux facteurs expliquent sans doute pourquoi la formation semble globalement attractive. En effet, si le nombre d'inscrits en M1 n'a cessé de diminuer durant la période expertisée (il est passé de 163 en 2010 à 96 en 2013), une dynamique inverse s'est produite en M2 (toutes spécialités confondues, le nombre d'inscrits est passé de 82 en 2010 à 99 en 2013, les effectifs de chaque spécialité variant entre 20 et 30 inscrits - ces effectifs devant être rapportés au nombre de demandes d'inscriptions, plusieurs centaines dans chaque spécialité, que reçoivent chaque année les responsables pédagogiques de ces formations). En revanche, le taux de poursuite des études ne peut être apprécié, le dossier n'indiquant aucunement le nombre d'étudiants poursuivant des études doctorales à l'issue des spécialités à finalité recherche.

Les imprécisions du dossier adressé à l'AERES empêchent également d'avoir une appréciation fine du pilotage de la mention. Ainsi, la composition de l'équipe pédagogique n'est pas précisément renseignée - si ce n'est qu'elle est composée d'enseignants-chercheurs en M1 et d'enseignants-chercheurs et d'intervenants extérieurs en M2. Les modalités de suivi de la formation et des étudiants ne sont pas davantage indiquées, et aucune procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants n'a été mise en place. La qualité générale du dossier pâtit également de l'absence de maquette présentant les enseignements, ce qui rend le travail d'évaluation extrêmement malaisé. Il convient cependant d'observer qu'une procédure d'autoévaluation de la formation, très approfondie, a été mise en place au niveau de l'établissement. En automne 2012 a ainsi été mise en place une matrice d'autoévaluation composée de critères quantitatifs et qualitatifs. Les dossiers ainsi renseignés ont été examinés par des commissions d'évaluation organisées par domaine. Puis les résultats de cette autoévaluation ont été présentés en CEVU (Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire), afin qu'il valide les préconisations de transformation de la politique de formation. A l'avenir, le suivi de la politique de formation sera assuré par un service pilotage et offre de formation mis en place par l'établissement.



- Points forts :
  - La formation est attractive auprès des étudiants.
  - Le taux d'insertion professionnelle des diplômés est satisfaisant.
  - La création d'un service unique « pilotage et offre de formation » au niveau de l'établissement devrait permettre à l'avenir un meilleur suivi de l'offre de formation.
  
- Points faibles :
  - L'adossement aux milieux socio-professionnels n'est aucunement formalisé par la conclusion de partenariats ou l'organisation de manifestations à destination des professionnels.
  - La mention manque de cohérence puisqu'à l'exception de la spécialité *Droit de la bioéthique et droit de la santé* (qui correspond au parcours *Droit et santé* mis en place en M1) ; il existe une déconnexion certaine entre le M1, très généraliste, et les parcours professionnels de M2, très spécialisés.
  - La formation, qui poursuit des objectifs très divers selon les parcours, manque d'unité.
  
- Recommandations pour l'établissement :

A l'avenir, l'adossement aux milieux socio-professionnels pourrait être formalisé par la conclusion de partenariats ou l'organisation de manifestations à destination des professionnels. La mention pourrait peut-être gagner en cohérence si elle mettait en place des parcours moins généralistes en M1, qui ne correspondent qu'imparfaitement aux formations spécialisées offertes en M2. Elle pourrait aussi gagner en unité si elle ne poursuivait pas des objectifs aussi divers.

# Evaluation par spécialité

## Droit des contentieux et de l'exécution

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances dans toutes les formes de procédures (générales, spéciales, et voies d'exécution), de leur permettre de définir une stratégie procédurale ou d'exécution, de discerner les voies d'exécution les plus opportunes et les plus efficaces, et ce afin de les préparer aux métiers judiciaires (avocat, huissier de justice, administrateur civil et commercial, magistrat, greffier), et de la fonction publique (fonctionnaire de police, des douanes, de la gendarmerie, de l'administration fiscale).

- Appréciation :

L'adéquation des objectifs de la formation à ses modalités pédagogiques appelle une appréciation nuancée. Le caractère extrêmement spécialisé du master (ses enseignements étant exclusivement dédiés à la procédure) permet sans doute aux étudiants d'acquérir la capacité de rédiger les principaux actes de procédure. Mais il n'est pas certain que cette compétence soit suffisante pour la réalisation des objectifs professionnels de la spécialité (à savoir, former les étudiants aux métiers judiciaires), ceux-ci supposant également l'acquisition de connaissances de droit substantiel.

La mention est assez attractive auprès des étudiants, puisqu'environ 250 demandes d'inscriptions sont adressées chaque année au responsable de la mention. Les effectifs de la formation sont cependant assez restreints : la spécialité *Droit des contentieux et de l'exécution*, qui compte en moyenne environ 20 étudiants, est celle qui accueille le plus faible nombre d'étudiants de la mention. A l'issue de la formation, la majorité des étudiants diplômés préparent l'examen professionnel de leur choix (barreau, huissier de justice) ou des concours administratifs (Ecole nationale de la Magistrature, Ecole des greffes, administration pénitentiaire, police, douanes, attaché territorial...). Le taux d'insertion professionnelle pourrait cependant être amélioré (il résulte d'une enquête réalisée en mars 2013 que 75 % des diplômés de l'année 2009 avaient trouvé un emploi, ce qui peut paraître assez faible quatre années après l'obtention du diplôme).

La spécialité bénéficie d'un très bon encadrement pédagogique : elle accueille une dizaine d'intervenants professionnels (avocat, huissier de justice, magistrat, commissaire de police, expert-comptable) qui assure la moitié des enseignements (environ 150 h), l'autre moitié des enseignements étant assurée par huit enseignants-chercheurs (il y a ainsi une quasi parité nombre d'intervenants / nombre d'étudiants). Un soin tout particulier est consacré au pilotage de la formation : ainsi, la spécialité a mis en place un comité de pilotage qui, outre l'organisation des examens et des stages, a pour objet de coordonner les enseignements.

- Points forts :

- L'encadrement pédagogique est très important (quasi parité nombre d'enseignants / étudiants).
- La formation est attractive auprès des étudiants.
- Le master est fortement adossé aux milieux socio-professionnels grâce au nombre et à la diversité des intervenants professionnels extérieurs.
- La formation a mis en place un comité de pilotage afin d'organiser les examens et de coordonner les enseignements.



- Points faibles :
  - Le taux d'insertion professionnel des diplômés n'est pas suffisamment élevé.
  - La formation est excessivement spécialisée, puisqu'elle n'offre aucun enseignement de droit substantiel.

- Recommandations pour l'établissement :

A l'avenir, il pourrait être utile de veiller à une meilleure insertion professionnelle des diplômés. Afin d'améliorer celle-ci, il pourrait être envisagé de revoir une partie des enseignements, en offrant une certaine place à l'acquisition de compétences de droit substantiel. Cette compétence est en effet nécessaire à l'exercice des métiers judiciaires, qui constitue le débouché naturel de ce diplôme.



## Droit privé des personnes et des patrimoines

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité, à finalité recherche, entend préparer les étudiants à la maîtrise des notions fondamentales du droit privé des personnes, de la famille et du patrimoine, et les initier à la recherche par la préparation d'exposés dans le cadre des séminaires, et la rédaction d'un mémoire. Ces exercices ont pour objet de faire acquérir aux étudiants des qualités de réflexion, de concision et de précision, nécessaires à la poursuite d'études doctorales. Ces qualités étant également utiles à la vie professionnelle, la spécialité a aussi pour objectif de préparer ses diplômés au concours d'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature et à l'examen d'entrée à l'Ecole de Formation du Barreau voire, pour ceux qui souhaitent exercer la profession de notaire, à l'entrée en M2 de *Droit notarial*.

- Appréciation :

Les modalités pédagogiques de la spécialité sont en adéquation avec le principal objectif de la formation, à savoir l'initiation à la recherche. Cette finalité justifie l'organisation d'enseignements relatifs, principalement, aux principales matières fondamentales du droit privé (droit du patrimoine, de la famille, des personnes et des obligations). Elle explique également que les étudiants sont tenus de rédiger un mémoire de recherche, sanctionné par une note éliminatoire si elle est inférieure à la moyenne.

Cette spécialité est d'une attractivité relative auprès des étudiants : si le nombre de demandes d'inscriptions est très élevé (environ 300 par an), le nombre d'étudiants effectivement inscrits (qui fluctue entre 17 et 23 selon les années), ainsi que le faible taux d'inscrits issus d'une autre formation que le M1 correspondant (environ 6 % en moyenne) laissent en effet entendre que la formation peine à attirer des étudiants issus d'autres établissements. Ceci s'explique peut-être par le taux de réussite, assez préoccupant : de 95 % en 2010, il est passé à 60 % les deux années suivantes. En revanche, le taux d'insertion professionnelle est très satisfaisant : une enquête réalisée en mars 2013 par l'établissement permet ainsi de constater que 100 % des diplômés de l'année 2009 ayant répondu aux questionnaires occupaient un emploi (essentiellement comme magistrats, avocats ou notaires). Le taux de poursuite des études n'est pas précisément renseigné, mais il est indiqué qu'il est faible, et en baisse, ce qui ne peut qu'être très fortement regretté s'agissant d'une spécialité à finalité recherche.

Le pilotage de la spécialité appelle une appréciation nuancée. La composition de l'équipe pédagogique, bien qu'assez restreinte (huit enseignants-chercheurs, aucun intervenant professionnel extérieur), est conforme à la finalité recherche de la spécialité. En revanche, aucune procédure de suivi de la formation et des étudiants n'a été mise en place.

- Points forts :

- Les enseignements, axés sur les notions fondamentales du droit privé, sont parfaitement conformes aux objectifs de la spécialité.
- L'insertion professionnelle des diplômés est très satisfaisante.

- Points faibles :

- Le taux de réussite, en baisse constante, est préoccupant.
- La faiblesse du nombre d'étudiants souhaitant poursuivre des études doctorales est d'autant plus regrettable que l'objectif de la formation est la préparation au travail de doctorat.
- Il n'existe pas de procédures de suivi des étudiants et de la formation.



- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait à l'avenir de mettre en place des procédures permettant de redresser le taux de réussite, en baisse constante durant la période examinée. Plus largement, il pourrait être utile de mettre en place des procédures de suivi des étudiants et de la formation. Enfin, une réflexion pourrait être menée afin d'inciter davantage de diplômés à la poursuite d'études doctorales.



## Droit de la bioéthique et de la santé

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité propose deux parcours, un parcours *Droit de la santé* et un parcours *Droit de la bioéthique*. Ce second parcours constitue la seule formation, au niveau national, exclusivement dédiée à ce champ disciplinaire. Elle a une double finalité : recherche d'une part (les étudiants suivant cette formation devant rédiger un mémoire), et professionnelle d'autre part (les étudiants suivant cette formation devant réaliser un stage obligatoire d'une durée de trois mois). L'objectif est de dispenser une formation juridique et pratique permettant aux étudiants de s'insérer dans le secteur professionnel de la santé au sein duquel les considérations éthiques tiennent une place importante.

- Appréciation :

La structure des enseignements est adaptée au projet d'insertion professionnelle des étudiants dans le secteur de la santé. Ainsi, ces enseignements portent sur le droit international, transnational, communautaire et interne de la santé et de la bioéthique. Certaines matières sont théoriques (ex : droits fondamentaux et bioéthique), d'autres à finalité pratique (droit des brevets, pratique contractuelle). Certains enseignements sont pluridisciplinaires : ainsi le séminaire « enjeux contemporains du droit de la bioéthique » vise à initier les étudiants aux aspects biologiques, médicaux et philosophiques du droit de la bioéthique. Une place importante est donnée à l'enseignement des langues : les étudiants suivent un enseignement de droit de la bioéthique et de la santé publique au Royaume-Uni et aux Etats-Unis en langue anglaise (d'une durée de 35 h dans le parcours bioéthique et de 30 h dans le parcours santé), et peuvent suivre à titre facultatif un deuxième enseignement de langue mutualisé (en allemand, espagnol ou italien). Cependant, la mise en place de deux parcours distincts (*Droit de la santé* et *Droit de la bioéthique*) au sein de la mention suscite la discussion, dans la mesure où elle participe de l'ultra-spécialisation des diplômés, ce qui n'est peut-être pas entièrement justifié dès lors que les principaux débouchés professionnels de la formation (secteur professionnel de la santé) semblent appeler des enseignements dans ces deux matières. Par ailleurs, aucun partenariat n'a été noué aux fins de favoriser les relations et échanges internationaux, ce qui peut être regretté dans la mesure où une part importante des enseignements est consacrée au droit international et communautaire de la santé et de la bioéthique.

La formation est relativement attractive : 150 demandes d'inscription sont adressées chaque année au responsable de la spécialité, pour un nombre d'inscrits d'environ 23 étudiants. Cette attractivité doit cependant être relativisée dans la mesure où une très faible part des effectifs est issue d'un autre M1 que celui de l'établissement (entre 1 % et 8 % sur la période expertisée). Le taux d'insertion professionnelle pourrait être amélioré : une enquête réalisée en mars 2013 par l'établissement permet ainsi de constater que 83 % des diplômés de l'année 2009 ayant répondu aux questionnaires occupaient un emploi (essentiellement dans des cabinets d'avocats, entreprises de biotechnologie, établissements de santé ou organisations internationales).

L'encadrement pédagogique est très important. Ainsi, l'équipe pédagogique est composée de 11 enseignants-chercheurs de droit public et de droit privé (huit publicistes et trois privatistes), un chercheur en philosophie, ainsi que sept intervenants professionnels aux profils variés (juriste, médecin, biologiste). La composition de l'équipe pédagogique reflète ainsi la pluridisciplinarité du droit de la bioéthique. En revanche, l'absence de procédures dédiées au pilotage de la spécialité (suivi de la formation et des étudiants) peut être regrettée.

- Points forts :

- L'encadrement pédagogique est très important (quasi parité nombre d'enseignants / étudiants).
- La composition de l'équipe pédagogique reflète la pluridisciplinarité du droit de la bioéthique.
- Le parcours *Droit de la bioéthique* est d'une grande originalité, puisqu'il s'agit de la seule formation, au niveau national, exclusivement dédiée à ce champ disciplinaire.



- Points faibles :
  - L'absence de partenariats ou de relations avec des institutions étrangères est d'autant plus regrettable qu'une part importante des enseignements est dédiée au droit international et communautaire de la bioéthique.
  - Le pilotage de la spécialité est purement informel, aucune procédure ou organe n'étant dédié à ce pilotage.

- Recommandations pour l'établissement :

A l'avenir, des partenariats pourraient être noués avec des institutions étrangères, ce qui serait parfaitement cohérent avec le contenu des enseignements, dont une part importante est le droit international et communautaire de la bioéthique. Le pilotage de la spécialité pourrait être amélioré par l'instauration d'un comité de perfectionnement dont l'objet serait d'assurer le suivi de la formation et des étudiants.

## Droit notarial

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Le spécialité a pour objectif de fournir aux étudiants une formation préprofessionnelle en matière notariale, leur permettant ainsi de poursuivre le cursus qui leur est propre, à savoir deux ans de stage professionnel dans le notariat coordonné avec des enseignements de formation complémentaire (quatre semestrialités obligatoires) pour arriver, après la soutenance d'un rapport de stage, à l'obtention du diplôme supérieur du notariat (DSN). A cette fin, la spécialité entend consolider et actualiser les connaissances de ses étudiants dans les matières intéressant le notariat, et donner aux étudiants la capacité de recherche et de réflexion nécessaire à leur adaptation aux exigences de la profession de notaire.

- Appréciation :

Les modalités pédagogiques correspondent parfaitement aux objectifs de la formation, qui est de préparer les étudiants à l'exercice de la profession de notaire. C'est notamment le cas de la maquette des enseignements, qui couvrent l'ensemble des matières intéressant la pratique notariale (droit de la famille, droit des sociétés, actes courants, droit rural, immobilier, fiscal, droit international privé et déontologie notariale). De plus, un soin tout particulier est apporté à l'immersion des étudiants au sein du milieu professionnel du notariat. A cette fin, la Chambre des notaires accueille chaque année les étudiants pour leur présenter le fonctionnement de la chambre et le rôle du notaire dans l'environnement socio-économique actuel. Les étudiants participent également à une rencontre informative au Centre Professionnel Notarial de Paris (CFPNP) qui leur indique tous les éléments pratiques relatifs à la suite de leur parcours professionnel. Enfin, lors d'une rencontre organisée avec le Conseil Supérieur du Notariat, les étudiants prennent connaissance des grandes orientations de la profession au plan interne et international.

La formation est très attractive (500 demandes d'inscriptions annuelles environ, alors que le nombre d'inscrits a légèrement augmenté, de 20 en 2010 à 33 en 2013). Ceci s'explique sans doute par le fait qu'elle permet aux étudiants de réaliser leur projet professionnel. Une enquête réalisée en mars 2013 par l'établissement permet ainsi de constater que 100 % des diplômés de l'année 2009 ayant répondu aux questionnaires occupaient un emploi, le plus souvent dans le domaine du notariat puisque la grande majorité des diplômés réalise, à l'issue de leur formation, les deux années de stage nécessaires à l'obtention du DSN (il est en revanche impossible d'indiquer une proportion précise d'étudiants occupant un emploi étranger au monde du notariat, aucune enquête d'analyse du devenir des diplômés n'étant réalisée au niveau de la spécialité).

L'équipe pédagogique, qui comporte 16 membres, est composée pour moitié d'enseignants-chercheurs de l'établissement et pour moitié de professionnels (notaire, inspecteur des finances publiques, sous-directeur de la Chambre de commerce de Paris). Cette composition permet à la spécialité d'offrir à ses étudiants un enseignement qui fonctionne en binôme : dans la mesure du possible, pour chaque matière, les étudiants suivent un enseignement universitaire puis un enseignement de pratique notariale. Elle favorise également un pilotage efficace de la mention. Ainsi, chaque année, un questionnaire d'évaluation des enseignements est adressé aux diplômés. Une évaluation est ensuite dégagée et permet, le cas échéant, un ajustement des enseignements. Le pilotage de la mention est également assuré en concertation avec les instances professionnelles notariales. Ainsi, conformément aux demandes de ces instances, les effectifs vont à l'avenir diminuer : à compter de l'année 2013-2014, l'effectif sera ramené à 20 étudiants, et ce afin d'assurer, dans un contexte de crise économique, une insertion de tous les diplômés sur le marché professionnel du notariat. Il est simplement permis de regretter que ce pilotage soit informel, aucune structure dédiée au suivi des étudiants et de la formation n'ayant été mise en place.



- Points forts :
  - Le contenu, l'organisation des enseignements et la composition de l'équipe pédagogique sont parfaitement adaptés à l'objectif de la formation, qui est de préparer les étudiants à la profession de notaire.
  - A en croire l'enquête réalisée au niveau de l'établissement, l'insertion professionnelle des étudiants sur le marché professionnel du notariat est excellente.
  - La formation a noué des liens très importants avec les organisations professionnelles notariales.
  - La spécialité est d'une grande attractivité auprès des étudiants.
  
- Points faibles :
  - Bien que le pilotage soit globalement satisfaisant, il n'existe pas de conseil de perfectionnement, ou de structure équivalente, chargé du suivi de la formation.
  - Aucune enquête d'insertion professionnelle des diplômés n'est réalisée au niveau de la spécialité.
  
- Recommandations pour l'établissement :

A l'avenir, une structure dédiée au suivi de la formation et des étudiants pourrait être mise en place. L'un de ses objectifs pourrait consister en la réalisation d'enquêtes d'insertion professionnelle auprès des diplômés.



# Observations de l'établissement

PRÉSIDENTENCE

LH/GV/ n°56

Dossier suivi par :  
Nathalie PERICHON

DEVE

Téléphone :  
01 45 17 11-62

Courriel :  
[nathalie.perichon@u-pec.fr](mailto:nathalie.perichon@u-pec.fr)

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

A

Monsieur le Président de l'AERES

A l'attention de M. Jean-Marc GEIB  
Directeur de la section des formations et des  
diplômes  
20, Rue Vivienne  
75002 Paris

Créteil, le 8 septembre 2014

OBJET : observations de l'établissement concernant le :

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Master : Droit, Economie, Gestion

mention : droit public et droit privé

spécialité : droit de la bioéthique et de la santé

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier l'AERES pour le travail de qualité qui a été effectué. Notre établissement tiendra compte de ces évaluations pour améliorer la qualité de ses enseignements. Les réponses formulées ci-dessous ont pour but d'éclairer l'ensemble de la communauté universitaire sur la réalité de nos formations en offrant un éclairage complémentaire, non de mettre en cause le travail d'évaluation entrepris par l'AERES.

X  
X X

### Observations sur l'évaluation du master droit de la bioéthique et de la santé

L'évaluation 2014 de l'AERES appelle les observations qui suivent.

1/ Il est précisé, dans le rapport d'évaluation, que l'existence de deux parcours distincts (bioéthique et santé) prête à discussion en raison de l'ultra spécialisation des diplômés : les activités professionnelles, dans le secteur de la santé, appellent des connaissances relevant d'enseignements dispensés dans les deux parcours.

#### Réponse

a/ En premier lieu, plusieurs matières sont mutualisées. En conséquence, les diplômés des deux parcours partagent des éléments de culture communs.

b/ En deuxième lieu, cette culture, commune aux deux parcours, permet de s'initier, sans difficulté, à des connaissances qui – n'ayant pas été étudiées dans le cadre d'un parcours spécialisé (bioéthique ou santé) – sont, cependant, nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle dans le domaine de la santé.

On notera relativement au doctorat, que le département de philosophie offre déjà un des contingents de doctorants les plus importants du LIS bien que le petit nombre de professeurs constitue un frein sérieux.

La collaboration avec le LIS a été augmentée par la mise en place de séminaires communs de recherche au sein du LIS co-organisés par des professeurs et des doctorants, notamment en rayonnant à partir de recherches en philosophie française contemporaine (particulièrement l'œuvre de Michel Foucault) qui permet d'articuler les problèmes de la santé, de la politique et du langage.

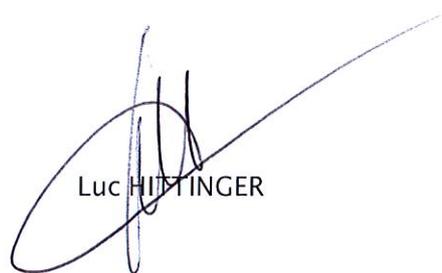
Le renforcement de l'équipe pédagogique dépend de création de postes très difficiles à obtenir dans le contexte actuel. Une solution cependant a été trouvée par le recrutement, sur la base d'une sélection exigeante, d'allocataires-moniteurs et d'Ater dont les compétences de recherche permettent de nourrir de leur expérience des séances de séminaire. Les maîtres de conférences participent au cours d'initiation à la recherche.

La nécessité de s'appuyer davantage sur l'Hôpital Henri Mondor afin d'intensifier le flux d'étudiants (qui proviendront d'une double licence philosophie-médecine mise en place dans la prochaine offre de formation) et de coopérer avec le secteur médical a été entendue. La nouvelle maquette de master propose ainsi, comme cela a été suggéré par l'AERES, un second parcours d'« Humanités médicales ».

X  
X X

Ces observations étant formulées, je tiens encore à remercier l'AERES pour le travail entrepris qui nous ouvre des pistes d'évolution au service de l'amélioration permanente de la qualité de nos formations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

  
Luc HIFFINGER

